

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2761**

commune (s) :

objet : Marché pour les travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lot n° 12 - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société REGIL TP SARL

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2761**

objet : **Marché pour les travaux de maintenance du réseau d'assainissement - Lot n° 12 - Autorisation de signer l'avenant de transfert à la société REGIL TP SARL**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2010-1545 du 26 avril 2010, le Bureau a accepté la passation d'un marché après appel d'offres ouvert pour les travaux de maintenance du réseau d'assainissement, lot n° 12, avec le groupement d'entreprises DEAL/REGIL TP.

La société REGIL TP a changé de raison sociale à effet du 29 avril 2011. Elle a informé la Communauté urbaine de Lyon de ce changement le 3 août 2011 et lui a fourni le 21 septembre 2011 les informations nécessaires à l'élaboration d'un avenant de transfert.

Au vu des éléments fournis, il convient d'établir l'avenant de transfert au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant de transfert du marché n° 11509811 conclu avec le groupement d'entreprises DEAL/REGIL TP SARL et relatif aux travaux de maintenance du réseau d'assainissement - lot n° 12.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.